

== TAXE D'HABITATION ==		DATES =
-- ABATTEMENTS	. Pour charges de famille - Taux minimums ou majorés . 1 & 2 personnes à charge	10
	" " " " 3 & +	15
	- Regime spécifique Alsace-Moselle	
	- Taux différents du droit commun	
	. Général à la base - Régime normal	
	. Général à la base - Régime différent du droit commun	
	. Spécial à la base	
	. Spécial Handicapés à la base	
	Exonération des meublés de tourisme en ZRR	16/09/14
	<- meublés de tourisme	
	<- chambres d'hôtes	16/09/14
--	Assujettissements à la TH des logements vacants depuis plus de 2 ans	
--	Suppression neutralisation transfert département (1411-II quater)	
--	Suppression neutralisation transfert MGP (1411-II quinquies)	
--	Institution de la taxe sur les résidences secondaires (1407 ter)	
== FONCIER BATI ==		DATES =
--	EXONERATIONS DE 2 A 5 ANS DES ENTREPRISES (1383 A)	
	. création d'entreprises (art.44-6) durée : . ans	
	. reprise d'entreprises industrielles en difficulté (art.44-7) durée : . ans	
	. création ou reprise d'entr. indus. en difficulté (art.44-15) durée : . ans	
--	EXONERATIONS	
	. des installations de lutte contre la pollution des eaux (art.1518 A)	
	" " " " de l'atmosphère (art.1518 A)	
	. de 50% de la valeur locative des bâtiments de recherche industrielle (art.1518 A quater)	
	. de 30% de la valeur locative des locaux industriels transformés en Lofts (art.1518 A ter)	
	. des bâtiments produisant biogaz, électricité, chaleur par méthanisation (art.1387 A)	
	. Constructions financées avec les prêts aidés par l'Etat durée : . ans	
-	Exonération totale ou partielle des logements	
	{ acquis avec le concours de l'Etat durée : .. ans	
	{ faisant l'objet d'un bail à réhabilitation durée : .. ans	
	{ anciens économes en énergie (art.1383 OB) 100 16/09/14	
	{ nouveaux économes en énergie (art.1383 OB bis) durée : .. ans	
	{ en périmètre de plan de prévention risques technologiques (art.1383 G)	
	{ en zone risques miniers (art.1383-G-ter)	
	{ en zone risques santé, sécurité, environnement (art.1383-G-bis)	
	{ en zone lutte contre l'exclusion (art.1388-quinquies A)	
	{ pollution environnementale (art.1388-quinquies B) 50	
	{ abattement bail reel solidaire (art.1388-octies) 30	
-	Suppression de l'exonération de deux ans { pour tous les locaux d'habitation	
	{ seulement pour ceux qui ne sont pas financés par des prêts aidés par l'Etat	
-	Exonération totale bâtiments affectés à la déshydratation des fourrages (art.1382 B) 100	
-	Exonération totale des jeunes entreprises innovantes ou universitaires (art.1383 D) 100	
-	Suppression de l'exonération de droit applicable	
	<- dans les zones franches urbaines	
	<- dans les bassins d'emploi à redynamiser	
	<- dans les quartiers prioritaires	
	<- dans les locaux des Ets Publics Fonciers	
	<- aux ports maritimes au delà de ..%	
	<- dans les logements pris à bail à réhabilitation	
	<- dans les logements sociaux acquis depuis 1998	
	<- dans les logements sociaux détenus par EPINORPA	
-	Exonération des pôles de compétitivité	
-	Exonération en Zone Restructuration Defense (art.1383 I)	
-	Etablissements participant au Service Public Hospitalier (art.1382C) 100	
-	Logements acquis en vue de leur location en ZRR (art.1383E) 100 16/09/14	
-	Exonération de la valeur locative :	
	. des hôtels en ZRR	
	. des meublés de tourisme en ZRR 16/09/14	
	. des chambres d'hôtes en ZRR 16/09/14	
	. des logements en campus	
	. des logements issus de la transformation de bureaux	
	. des équipements déchets non dangereux (1382 F CGI)	
-	Exonération des locaux occupés par une maison de santé (1382 C bis) durée : .. ans	
--	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Institution de la taxe par l'EPCI L253 21/09/17	
--	Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (art.1522 bis)	
--	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Institution de la redevance	
--	Institution de la redevance par le syndicat mais perçue par l'EPCI	
--	Taxe de balayage (art.1528)	
--	Taxe sur les pylones : perception en lieu et place de la commune par l'EPCI L253	
--	Taxe sur les friches commerciales (art.1530)	
--	Taxe de prévention des inondations (art.1530 bis)	
--	" " " " instituée par l'EPCI	
--	Lissage de l'augmentation des VL des logements (art.1517-I-1)	
== FONCIER NON BATI ==		DATES =
-	Exonérations temporaires { Terrains nouvellement plantés en noyers durée : . ans 100	
	{ Terrains plantés en arbres truffiers 100	
	{ Terrains plantés en oliviers 100	
	{ Terrains plantés en vergers ou vignes durée : . ans 100	
	{ ORE (Obligation Réelle Environnementale)	
	{ Terrains en agriculture biologique 100 16/09/14	
-	Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs durée : 5 ans 16/09/14	
-	Majoration des terrains constructibles (de 0,01 à 3 euros)	
-	valeur forfaitaire par mètre carré de la majoration de plein droit	
-	suppression de la réduction de 200 mètres carrés	
-	Transfert TAFNB (taxe additionnelle à la TFNB) à l'EPCI L253	

(Suite page suivante)

==	C.F.E. / C.V.A.E.	===== DATES =
	- Exonération des pôles de compétitivité	
	- Exonération en Zone Restructuration Défense (art.1466 AI quinquies B)	
CFE	- Suppression de l'exonération de droit applicable dans les Zones de Revitalisation Rurale	
-	" " " " " " " Franches Urbaines	
-	" " " " " " " Bassins d'Emploi à Redynamiser	
-	" " " " " " " de 5 ans des micro-Ets commerciaux en QPV ..	
CVAE	- Suppression de l'exonération de droit applicable dans les Zones de Revitalisation Rurale	
-	" " " " " " " Franches Urbaines	
-	" " " " " " " Bassins d'Emploi à Redynamiser	
-	" " " " " " " micro-Ets commerciaux en QPV	
CFE	- Opposition à la sortie progressive d'exonération dans les ZFU	
CVAE	- Opposition à la sortie progressive d'exonération dans les ZFU	
CFE	- Suppression de l'exonération ZFA (zones franches d'activités DOM) art.1388 ter	
CVAE	- Suppression de l'exonération ZFA (zones franches d'activités DOM) art.1388 ter	
CVAE	- Modification de la répartition avec l'EPCI L253	pourcentage
	Transfert IFER installations nucléaires, thermiques à l'EPCI L253 (art 1519 E)	
	Transfert IFER installations photovoltaïques, hydrauliques à l'EPCI L253 (art 1519 F)	
	Transfert IFER transformateurs électriques à l'EPCI L253 (art 1519 G)	
	Transfert IFER antennes relais à l'EPCI L253 (art 1519 H)	
	Transfert IFER gaz naturel, hydrocarbures, produits chimiques à l'EPCI L253 (art 1519 HA)	
	Transfert du reversement PNGIR à l'EPCI L253	
	Transfert du prélèvement PNGIR à l'EPCI L253	
	Transfert du reversement DCRTP à l'EPCI L253	
	Transfert taxe sur les surfaces commerciales à l'EPCI L253	
	Coefficient sur tarif TASCOM applicable%
	TASCOM Convergence fusion EPCI	durée . ans

